



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe du Capet et Cafep-Capet

Section esthétique - cosmétique

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

Note d'information sur les sujets

*À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capet et du Cafep-Capet sont modifiées.
[L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

1. Définition de l'épreuve

Extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique- NOR: MENH2033184A

Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de mise en œuvre et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes des enseignements technologiques du lycée d'enseignement général et technologique et, le cas échéant, dans les référentiels des sections de techniciens supérieurs.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Remarque : Certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.

2- Structure du sujet et compétences évaluées

Le sujet (maximum 20 pages) est construit de manière à permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- conduire une analyse critique d'un dossier documentaire scientifique et technique ;
- proposer une séquence pédagogique dans le champ de l'esthétique-cosmétique en section de STS Métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie.

Le sujet est structuré en 2 parties, et comporte :

Partie 1 : Analyse d'un dossier documentaire

- Une **introduction** du sujet (problématique, actualités...) du secteur de l'esthétique-cosmétique-parfumerie.
- Un **dossier documentaire scientifique et technique** (*Exemples : des documents professionnels, des données statistiques, des schémas, des documents iconographiques, des résultats d'enquête, des protocoles, des extraits de notice de constructeurs de matériels ou de fabrication de produit, des textes législatifs et réglementaires, des documents de gestion de la qualité, de RSE, d'hygiène et sécurité, d'extraits d'articles scientifiques ...*).
- **Une (à plusieurs) question(s)** permettant de guider l'analyse critique.
La réalisation de documents professionnels ne peut être demandée.

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- Mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet.
- Exploiter un dossier documentaire scientifique et technique.
- Analyser le dossier fourni.

Partie 2 : Proposition d'une séquence pédagogique

En appui sur le dossier documentaire fourni et exploité en « partie 1 » et dans la perspective d'un enseignement en BTS Métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie, le candidat doit concevoir **une séquence pédagogique en respect du cahier des charges fourni.**

Le **cahier des charges** précise le niveau d'enseignement : 1^{ère} année ou 2^{ème} année option management, ou formation-marques ou cosmétologie.

Le candidat devra préciser :

- le titre de la séquence et son organisation ;
- l'objectif général de la séquence ;
- le nombre et le titre des séances ;
- l'objectif de chaque séance ;

- les activités proposées aux étudiants (modalités, supports, ...);
- les modalités d'évaluation envisagées (forme, compétences évaluées...);
- la présentation détaillée d'une des séances (organisation, activités des étudiants, contenus...).

Une argumentation des choix pédagogiques est attendue.

Le candidat ne disposera pas d'un référentiel complet. Seuls des extraits sur lesquels doit porter la séquence pédagogique seront fournis (compétences visées, savoir associés).

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- Respecter le cahier des charges pédagogique : respect du niveau prévu, de la partie du référentiel, des éléments attendus.
- Construire une séquence pédagogique cohérente : description claire de la séquence pédagogique choisie, pertinence de la proposition au regard du cahier des charges, proposition de supports pédagogiques adaptés, argumentation des choix opérés
- Proposer une séquence pédagogique en lien avec l'analyse du dossier documentaire : lien explicite et argumenté de la séquence avec le dossier documentaire, réflexion sur les enjeux éducatifs, éthiques, écologiques, sociétaux, etc., liens avec les autres enseignements.
- S'exprimer à l'écrit.